

28.—Grèves et lock-out, par industrie 1963, et totaux pour 1959-1963 (fin)

Industrie	Grèves et lock-out commencés durant l'année	Grèves et lock-out intervenus durant l'année		
		Grèves et lock-out	Travailleurs touchés	Journées de travail perdues
Transports et services d'utilité publique.....	25	25	15,615	58,050
Transports.....	20	20	15,266	56,700
Communications.....	1	1	4	200
Énergie (gaz et hydraulique).....	4	4	345	1,150
Commerce.....	27	30	896	44,780
Services.....	24	24	3,164	19,120
Éducation.....	14	14	2,419	8,340
Santé et bien-être.....	3	3	388	9,050
Loisirs.....	2	2	8	50
Personnels.....	5	5	349	1,680
Administration publique (locale).....	—	2	51	410
Total.....	1963 318	332	83,428	917,140
	1962 290	311	74,332	1,417,900
	1961 272	287	97,959	1,335,080
	1960 268	274	49,408	738,700
	1959 201	216	95,120	2,226,890

Section 9.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent officiel de liaison entre le gouvernement du Canada et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 et rattachée à la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'OIT a pour but d'améliorer les conditions ouvrières et sociales dans le monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail et par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 110 États membres, financée par leurs gouvernements et dirigée de façon démocratique par les représentants de ces gouvernements et de leurs employeurs et travailleurs organisés, l'OIT comprend trois organes principaux: le Conseil d'administration, la Conférence internationale du Travail et le Bureau international du Travail.

Le Conseil d'administration se compose de 48 membres,—24 représentants gouvernementaux, 12 patronaux et 12 syndicaux. Les dix principaux pays industriels (dont le Canada) occupent chacun un siège permanent, tandis que la Conférence élit tous les trois ans les 14 autres représentants des gouvernements; les membres représentant les employeurs et les travailleurs sont élus tous les trois ans à la Conférence par leur groupe. D'habitude, le Conseil se réunit trois fois l'an et dirige l'activité du Bureau et des divers comités, commissions et conférences de l'Organisation, en plus d'établir le budget et d'approuver l'ordre du jour des différentes conférences et réunions. Le représentant du Canada au Conseil d'administration est le sous-ministre du Travail du Canada, des représentants élus par l'employeur et le travailleur siègent également au Conseil d'administration.

La Conférence internationale du Travail est un parlement mondial chargé d'étudier les problèmes ouvriers et sociaux. Elle se réunit une fois l'an et groupe quatre délégués de chaque État membre (deux représentants du gouvernement, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs) accompagnés de conseillers techniques. La Conférence établit des normes internationales touchant les conditions de travail et de vie